

Avis voté en plénière du 9 décembre 2014

L'agriculture familiale

Déclaration du groupe des Personnalités qualifiées

M. Hochart : « 2014 a été décrétée Année de l'Agriculture familiale par l'ONU.

Les pouvoirs publics français ont saisi le CESE sur ce thème. Martine Laplante, rapporteure du projet d'avis qui nous est soumis aujourd'hui en Assemblée plénière, est parvenue à entraîner l'ensemble de la section dans une dynamique qui permet d'arriver devant vous avec un document travaillé en profondeur et intéressant.

L'agriculture familiale est un atout pour limiter l'exode rural qui va gonfler les bidonvilles dans de multiples pays en développement.

L'agriculture familiale possède des atouts en termes de production, de valorisation des terres agricoles, d'occupation/aménagement du territoire, d'emploi, que la rapporteure a bien décrits.

C'est pourquoi je voterai cet avis sans hésitation et vous propose de faire de même.

Cependant, on ne peut s'attendre à ce que soutenir l'agriculture familiale soit la pierre philosophale qui résoudrait tous les problèmes.

On voudrait poser l'agriculture familiale comme un rempart, mais rempart bien faible, presque illusoire à trois maux qui, si on ne se les traite pas, emporteront tout :

- la libération absolutiste des échanges agricoles et agroalimentaires qui déstructure ce maillage et favorise la production de biens alimentaires souvent inadaptés aux besoins des individus ;
- la main mise sur le foncier, en France, comme ailleurs par des agriculteurs avides de s'agrandir ou par des intérêts financiers et politiques qui compromettent le maintien a fortiori le développement de l'agriculture familiale.
- la sujétion économique et financière des agriculteurs à des semenciers, de plus en plus puissants et monopolistiques, groupes semenciers incroyablement plus intéressés à leur profit financier qu'à quoi que soit d'autre.

Ce dernier point peut paraître absous, et l'idée m'est venue de vous éclairer par un petit exemple personnel :

Année 1980. Éleveur et producteur de melons, j'achète des semences de variétés en lignée pure ; elles sont peu coûteuses à obtenir et peuvent être ressemées l'année suivante. Je les achète 600 francs le kg.

1986, c'est l'apparition de graines de melons hybrides. Un avantage : le temps de récolte dans une melonnière est raccourci de 6 à 2 semaines. Un inconvénient : elles sont plus chères, soit 15 000 francs le kg.

À un franc la graine, je la chouchoute, surtout qu'elle germe moins bien. Je ne sème plus, je plante. J'installe une serre, j'achète une motteuse, une planteuse.

En plus, on a oublié de me dire que le système racinaire de ces nouvelles variétés était très réduit : elles ne peuvent pas aller chercher l'eau toutes seules. Je suis obligé d'irriguer, d'où la nécessité d'investir dans du matériel d'irrigation et une retenue collinaire pour avoir de l'eau pour irriguer.

Et trois, quatre ans après, si je veux revenir à des variétés en lignée pure, mon acheteur me dit : « *Les consommateurs veulent des melons hybrides* » et le kg de semence est passé à 25 000 francs par kg.

Mes coûts de production viennent de s'envoler, mais pas le coût du melon.

Et pendant ce temps, le camarade semencier gagne bien, très bien sa vie.

Aujourd'hui, 25 ans plus tard, le camarade semencier est encore plus puissant et les multinationales y font florès.

Et je me demande naïvement : « *Ne me suis-je pas fait berner et le semencier me veut-il vraiment du bien ?* » Je trouve cet exemple simple et édifiant.

En conclusion, la libération des échanges, l'accès au foncier et le marché des semences sont trois problèmes que le concept d'agriculture familiale ne résout pas.

L'ONU, en promulguant 2014 Année de l'agriculture familiale ne tente-t-elle pas de nous distraire de l'essentiel et n'essaie-t-elle pas de nous faire prendre des vessies pour des lanternes ? »

M. Lucas : « Madame la rapporteure, tout d'abord je vous remercie pour avoir su construire cet avis en vous imprégnant des opinions diverses au sein de la section sur ce que représente l'agriculture familiale qui, à l'échelle de notre planète, s'avère d'une extrême diversité.

C'est ainsi que peuvent relever de l'agriculture familiale des exploitations de 5000 hectares en Argentine, de 2 hectares en Afrique, de 100 hectares en France ou de 600 hectares aux Etats-Unis, cela d'abord parce que la main d'œuvre familiale y prédomine largement. Leur niveau de technicité et d'équipement, leur niveau de productivité ou encore leur type de productions diffèrent considérablement, mais elles sont toutes sous le contrôle d'agricultrices et d'agriculteurs qui, dans une perspective de durabilité, cultivent leur terre pour nourrir et élever dignement leur famille dans une recherche continue de progrès.

L'agriculture familiale n'est un système ni unique, ni figé. Et la soutenir comme un modèle de subsistance, de résilience, voire de survie, reviendrait à accélérer sa disparition.

Elle est au contraire adaptable, évolutive et fondamentale pour la sécurité alimentaire, dont sont scandaleusement privées plus de 800 millions de personnes.

Elle est centrale pour le développement économique, en particulier lorsqu'elle occupe une part prépondérante de la population.

Enfin, et ce n'est pas le moins, elle est la gardienne d'un environnement préservé.

Mais l'agriculture familiale est sous le feu de la mondialisation aveugle et elle se fait broyer par la main invisible du marché, ignorante des choses de la terre, qui frappe d'indignité notre humanité.

La mondialisation transforme les agriculteurs du monde en gladiateurs qui doivent éliminer les plus faibles et dont les rescapés doivent revenir sans cesse au combat.

Dans ce contexte, à chaque fois que l'agriculture familiale souffre c'est une autre forme d'agriculture qui prend le dessus. Baptisée par certains « *agrobusiness* », financiarisée, elle est le plus souvent intégrée dans une chaîne de profits partant de la fabrication et de la fourniture des intrants et aboutissant à la commercialisation des produits alimentaires ou agro industriels. Cette chaîne de profits est tournée vers la rentabilité maximum et peu soucieuse du bien être des consommateurs. Elle assimile l'agriculture à un gisement à exploiter jusqu'à épuisement et ne laisse plus aucune autonomie à ceux qui travaillent la terre.

Je soutiens donc sans réserve les préconisations de cet avis sur la nécessité de protéger les agricultures familiales du monde en permettant aux états de définir eux-mêmes leur stratégie de protection et de développement de leurs productions pour assurer leur sécurité alimentaire, leur développement économique et la bonne gestion de leur environnement : par analogie à l'exception culturelle, l'exception agri-culturelle doit être reconnue au niveau mondial. Au nom de la Coordination rurale, je voterai cet avis ».